

Décision

Générale

colonial

Décision n° 341 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES

n° 341

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les gradés et miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charge de famille : 281. Mohamed Abdillahi, caporal (pour compter du 7 janvier 1947), 4e compagnie: 183. Omar Aoualeh, 2e classe (pour compter du 6 février 1947), 4e compagnie : 1909. Ismaël Bock, 20 classe (pour compter du 19 février 1947), 4e compagnie : 1951. Abdillahi Elmi, 2e classe (pour compter du 8 mars 1947), 1re compagnie: 1964. Mouhoumed Houssein, 2e classe (pour compter du X mars 1947), 4e compagnie

1101 Elmi Egal, 2e classe (pour compter du 8 mars 1947), 4e compagnie

1188 Daher Sigad, 2e classe, (pour compter du 14 mars 1947), 2e compagnie

1970 Aden Ahmed, 2e classe (pour compter du 14 mars 1947), 4e compagnie: 1231. Moumim Sahal, 2e classe (pour compter du 27 février 1947), 2e compagnie.